Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260622-D2026_98-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 Juin 2026

Date de convocation : 15/06/2026 **Date d'affichage : 15/06/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Sébastien BUTEAU, Ophélie FROTIN, Emmanuelle TALIGOT, Anthony GACHES, Mathieu JOHAN, Marielle GARCIA ; conseillers municipaux

Était absente excusée : Anne-Sophie FOURCROY (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Anne-Lise CRUCHON

35/330/98/2026

10-Objet : Délibération Lancement du marché de consultation pour la construction de 3 logements neufs au 18 rue de l'église

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°35/330/14/2023 en date du 13 février 2023 validant le choix du cabinet DG Construction comme maître d'œuvre pour la réhabilitation d'une longère en 3 logements et la construction de 3 logements neuf sur la même parcelle ;

Vu la délibération n°35/330/24/2025 en date du 10 février 2025 décidant l'affermissement de la tranche optionnelle ; à savoir la construction de 3 logements neufs au 18 rue de l'église ;

Vu la validation du permis de construire de trois logements sur la parcelle communale située 18 rue de l'église ;

Considérant la nécessité de lancer une consultation des entreprises afin de réaliser les travaux de construction ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle du coût des travaux s'élève à **394 600 € HT**, ce qui permet de recourir à une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'approuver le lancement d'une consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux de construction de trois logements communaux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260622-D2026_98-DE

- **D'APPROUVER** le dossier de consultation des entreprises (DCE)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, signer et notifier l'ensemble des pièces relatives à la procédure, ainsi qu'à prendre toutes décisions nécessaires à la bonne exécution du marché.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 23.06.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

